



Assemblée

Distr. générale

10 novembre 2020

Français

Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 27-31 juillet 2020

Point 6 de l'ordre du jour

**Examen de demandes d'admission au statut d'observateur
présentées conformément au paragraphe 1, lettre e),
de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée**

Demande d'admission au statut d'observateur présentée au nom de la Sasakawa Peace Foundation, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Note du Secrétariat

1. Le 19 août 2020, la Sasakawa Peace Foundation a adressé au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins une lettre de demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité, en application du paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le demandeur a également présenté un formulaire de demande, sous la forme prescrite dans la pièce jointe 1 des directives régissant l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins à des organisations non gouvernementales, adoptées par l'Assemblée à sa vingt-cinquième session (ISBA/25/A/16, annexe). Le texte de cette lettre et le formulaire de demande communiqué par le demandeur figurent aux annexes I et II de la présente note.

2. Le paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.

3. Les paragraphes 5 et 6 du même article disposent en outre que les observateurs visés au paragraphe 1, lettre e) précité peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits qu'ils présentent sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat

* Dates originales. La session a été reportée *sine die*.



à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.

Annexe I

Lettre datée du 19 août 2020, adressée au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins par le Président de la Sasakawa Peace Foundation et de l'Ocean Policy Research Institute

Au nom de la Sasakawa Peace Foundation (Fondation Sasakawa pour la paix), je tiens tout d'abord à vous complimenter de l'excellente façon dont vous administrez, en tout temps, les activités liées aux ressources minérales dans la Zone, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, et dont vous assurez la protection efficace du milieu marin contre les effets nocifs que pourraient avoir les activités liées aux grands fonds marins.

Étant donné l'importance que revêt, dans le processus de réglementation du code minier, la phase actuelle, la Sasakawa Peace Foundation souhaite obtenir le statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins afin de participer prochainement à la vingt-sixième session et de contribuer aux travaux de l'Autorité.

La Sasakawa Peace Foundation est une « société d'intérêt public » en droit japonais. Elle s'emploie à traiter, à l'échelon mondial, les questions complexes et variées auxquelles doit faire face la société humaine au XXI^e siècle. Les travaux intéressant les questions de gestion des océans sont menés, au sein de la Fondation, par l'Ocean Policy Research Institute (Institut de recherche sur la politique des océans).

Au Japon, l'Institut est à la pointe de la recherche sur la politique des océans et sur les processus d'élaboration des politiques connexes. Avec ses partenaires, il joue un rôle actif, à l'échelle mondiale, en faveur de la gestion intégrée et développement durable des océans et des côtes. Les questions relatives à la conservation du milieu marin font partie de nos principaux domaines de recherche. Fermement convaincus que l'Ocean Policy Research Institute, de par son savoir-faire spécialisé dans la gouvernance durable des océans, est en mesure de contribuer activement aux travaux de l'Autorité internationale des fonds marins, nous espérons que vous accorderez toute l'attention nécessaire à la présente demande.

Le Président de la Sasakawa Peace Foundation,
Président de l'Ocean Policy Research Institute
(Sasakawa Peace Foundation)
(Signé) Atsushi **Sunami**

Annexe II

Demande d'admission au statut d'observateur

A. Informations relatives à l'organisation

1. Nom de l'organisation

Sasakawa Peace Foundation

2. Adresse du siège

1-15-16 Toranomom Minato-ku Tokyo, 105-8524, Japon

3. Adresse de toutes les branches ou antennes régionales

Aucune

4. Numéro de téléphone

+81-3-5157-5210

5. Numéro de télécopie

+81-3-5157-5230

6. Adresse électronique

m-fujii@spf.or.jp

7. Nom, titre et coordonnées de la personne référente

Point de contact principal : (M^{me}) Mai Fujii, Chargée de recherche, SPF-OPRI

Courrier électronique : m-fujii@spf.or.jp

Point de contact secondaire : (M.) Yuta Kakudate, SPF-OPRI

Courrier électronique : oceanpolicy@spf.or.jp

8. Renseignements généraux sur l'organisation

La Sasakawa Peace Foundation (SPF), créée en 1986, a été reconnue « société d'intérêt public » en droit japonais en octobre 2011. Elle a fusionné avec la Ship and Ocean Foundation en avril 2015. La nouvelle organisation faitière continue d'utiliser le nom de Sasakawa Peace Foundation. Les travaux menés sur la politique des océans se poursuivent et continuent d'être développés par l'Ocean Policy Research Institute (OPRI), nouvellement créé au sein de la SPF.

L'OPRI a pris la succession de la Ship and Ocean Foundation, créée en 1975 sous le nom de Japan Foundation for Shipbuilding Advancement. Après avoir été rebaptisée, en 1990, « Ship and Ocean Foundation », cette dernière a pris ensuite le nom d'« Ocean Policy Research Foundation », à partir de 2005. C'est après sa fusion avec la Sasakawa Peace Foundation, en avril 2015, qu'elle est devenue l'Ocean Policy Research Institute de la Sasakawa Peace Foundation (SPF-OPRI), qui consacre ses travaux à la gestion et au développement durable des océans sous tous leurs aspects. Menant maintenant des activités de recherche et de réflexion sous l'angle aussi bien politique que scientifique, le SPF-OPRI s'attache à la gestion et au développement durable des océans sous tous leurs aspects afin de traiter globalement et de manière interdisciplinaire un large éventail de problèmes et de questions relevant des océans.

9. Appartenance ou affiliation de l'organisation à une autre organisation dotée du statut d'observateur auprès de l'Autorité, ou tout autre lien entretenu par l'organisation avec une telle organisation

La SPF a obtenu le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social après la fusion de la Ship and Ocean Foundation (qui avait obtenu le statut consultatif spécial en 2008) et de la Sasakawa Peace Foundation (qui avait été inscrite sur la Liste en 1996) (voir [E/2018/INF/5](#)).

Elle a obtenu le statut d'observateur auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, depuis 2015, et auprès du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, depuis février 2020.

10. Affiliation éventuelle de l'organisation à des consultants de l'Autorité, à des contractants de l'Autorité, à des entités actives dans le domaine du droit de la mer, au secteur de l'exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, à des instituts de recherche ou au secteur de la commercialisation et du traitement des minéraux

Non.

11. Relations avec les organisations intergouvernementales

La SPF a obtenu le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social et le statut d'observateur auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Les membres du personnel du SPR-OPRI prennent une part active en qualité d'observateurs aux réunions de plusieurs entités liées aux Nations Unies, telles : la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ; la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ; la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ; et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

12. Liste des publications ou toute autre documentation pertinente

Le SPF-OPRI a publié un certain nombre de livres, de revues, de rapports, de documents d'orientation et d'articles en japonais et en anglais sur les questions liées aux océans, comme :

- Le livre blanc annuel sur les océans et la politique des océans au Japon (*White Paper on the Oceans and Ocean Policy in Japan*), depuis 2004
- *Selections: White Paper on the Oceans and Ocean Policy in Japan – 2020* (sélection d'articles du Livre blanc, juin 2020)¹
- *Selections: White Paper on the Oceans and Ocean Policy in Japan – 2019* (sélection d'articles du Livre blanc, juin 2019)²

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.spf.org/en/global-data/opri/whitepaper2020-en.pdf.

² Disponible à l'adresse suivante : www.spf.org/en/global-data/opri/whitepaper2019-en.pdf.

- *Ocean Policy Studies* [Études sur la gestion des océans] (n° 1 à 14 déjà parus en juin 2020)
- La « Ocean Newsletter » (474 numéros parus en mai 2020)³

B. Intérêt porté aux questions examinées par l'Assemblée

13. Expliquez brièvement comment votre organisation entend démontrer son intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée, notamment en répondant aux questions 14 à 17 et en fournissant toute autre information ayant un intérêt dans le cadre de la demande d'admission au statut d'observateur.

La SPF considère la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Action 21, le Document final de la Conférence Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons » et, depuis une date plus récente, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme ses principes directeurs. Parmi les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, l'objectif 13, sur les changements climatiques, et l'objectif 14, sur l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable, en particulier, sont primordiaux pour notre organisation. Le SPF-OPRI entreprend un large éventail d'activités pour promouvoir la réalisation de ces objectifs, notamment : a) des activités de recherche liées aux océans et des activités d'analyse politique ; b) des activités de renforcement des capacités dans le domaine des océans ; c) des activités de diffusion d'informations relatives aux océans.

Le SPF-OPRI vise à contribuer aux travaux de l'Autorité en faveur de l'utilisation durable des ressources minérales et de la protection du milieu marin dans la Zone en offrant le savoir-faire d'experts interdisciplinaires en sciences sociales et naturelles, en encourageant le renforcement des capacités dans les pays en développement et en aidant le public, au Japon et à l'étranger, à mieux connaître les activités de l'Autorité.

Le SPF-OPRI participe depuis 2018, en qualité d'observateur, à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, en proposant informations, avis et services d'experts de référence pour les négociations. Le SPF-OPRI a mené des recherches sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies, l'un des principaux domaines en cours de négociation, et animé, avec des organisations partenaires, une série de manifestations parallèles destinées à informer les négociateurs⁴. Le SPF-OPRI entend contribuer aux activités de l'Autorité par la fourniture d'informations analytiques résultant de ses activités de recherche présentes et à venir, notamment dans les domaines susmentionnés.

14. Expliquez brièvement si et comment les objectifs ou les activités de votre organisation concordent avec les travaux de l'Autorité.

La Fondation a pour vocation de promouvoir les activités de recherche et d'analyse politique et la coopération internationale, ainsi que les échanges et autres activités qui s'imposent ou sont indiquées pour permettre à la société de faire face aux changements mondiaux opérés par l'activité humaine dans l'environnement

³ Disponible à l'adresse suivante : www.spf.org/en/opri/newsletter/.

⁴ Voir <https://globaloceanforum.com/2019/09/03/informal-meeting-of-friends-of-bbnj-capacity-development-and-related-capacity-development-efforts/>.

naturel et social. Nous entendons également mettre au point un nouveau système de gouvernance pour la société humaine, toujours plus complexe et multiforme, afin de lui permettre de se développer de façon rationnelle et durable sur les terres et les mers qui composent cette planète, le but étant de contribuer au bien-être de l'humanité et à un sain progrès de l'ensemble de la société humaine.

Comme l'indique notre déclaration de mission, « Vers une nouvelle gouvernance des océans », nous faisons des propositions pour améliorer la gouvernance des océans et nous encourageons la mise en œuvre de politiques visant à protéger nos océans. À la faveur de la coopération et de la coordination internationales, nous encourageons la recherche sur la gestion globale des océans et le développement durable. Opérant depuis un pays entouré par la mer, nous visons un nouveau modèle pour les océans qui permette de maintenir un équilibre entre le développement et l'utilisation des ressources marines, d'une part, et la protection de l'environnement, d'autre part. Nous nous efforçons de renforcer la coopération avec la communauté internationale afin de mettre en place la gouvernance future des océans.

Le SPF-OPRI fonde la poursuite de ses travaux sur les principes directeurs que sont pour elle la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Action 21, le Document final de la Conférence Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons », et, depuis une date plus récente, le Programme 2030. Parmi les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, l'objectif 13, sur les changements climatiques, et l'objectif 14, sur l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable, en particulier, sont primordiaux pour notre organisation. Le SPF-OPRI entreprend un large éventail d'activités pour atteindre ces objectifs, notamment : a) des activités de recherche liées aux océans et des activités d'analyse politique ; b) des activités de renforcement des capacités dans le domaine des océans ; c) des activités d'information et de vulgarisation relatives aux océans (par exemple, l'organisation de colloques publics, de séminaires et d'autres manifestations au Japon et à l'étranger).

15. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux travaux de l'Autorité, par exemple par l'apport d'informations, de conseils ou d'un savoir-faire spécialisés, ou en identifiant des consultants et des experts ou en mettant leurs services à disposition de l'Autorité.

Le SPF-OPRI vise à contribuer aux travaux de l'Autorité en faveur de l'utilisation durable des ressources minérales et de la protection du milieu marin dans la Zone en offrant le savoir-faire d'experts interdisciplinaires en sciences sociales et naturelles.

Le SPF-OPRI participe depuis 2018, en qualité d'observateur, à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, en proposant informations, avis et services d'experts de référence pour les négociations. Le SPF-OPRI a mené des recherches sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies, l'un des principaux domaines en cours de négociation, et animé, avec des organisations partenaires, une série de manifestations parallèles destinées à informer les négociateurs⁵. Le SPF-OPRI entend contribuer aux activités de l'Autorité par la fourniture d'informations analytiques résultant de ses activités de recherche présentes et à venir, notamment dans les domaines susmentionnés.

⁵ Voir <https://globaloceanforum.com/2019/09/03/informal-meeting-of-friends-of-bbnj-capacity-development-and-related-capacity-development-efforts/>.

En 2019, Miko Maekawa, chargée de recherche principale au SPF-OPRI, a été invitée par l'Autorité à rejoindre le comité consultatif chargé de préparer l'atelier de l'Autorité sur le développement des capacités, les ressources et l'évaluation des besoins.

16. Expliquez brièvement si et comment votre organisation possède le savoir-faire et les capacités nécessaires pour contribuer, dans son domaine de compétence, aux travaux de l'Autorité, en particulier en ce qui concerne le droit de la mer, la protection du milieu marin, l'exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, la technologie, le traitement et la commercialisation des minéraux, les activités dans la Zone et la recherche scientifique marine dans la Zone.

Le SPF-OPRI est un groupe de réflexion, au Japon, qui mène des recherches approfondies sur les questions de politique intéressant les océans. Il dispose du savoir-faire de plus de 30 experts en sciences sociales et naturelles qui lui permettent de mener des projets interdisciplinaires. Les domaines de spécialité des chercheurs comprennent le droit international, le droit de la mer, l'économie, la conservation de la biodiversité marine et l'océanographie physique.

Dans le cadre de nos activités de recherche, nous avons pris une part active, en qualité d'observateurs, aux débats menés à l'échelle internationale sur la conservation et l'utilisation de la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et avons pris la tête de discussions internationales et nationales en publiant des recommandations politiques et en organisant des séminaires et des conférences. L'un de nos sujets de recherche pour l'exercice 2019-2020 porte sur le renforcement des capacités dans le domaine marin, et nous avons publié, avec nos partenaires, une note d'orientation sur le renforcement des capacités en tant qu'aspect essentiel d'un nouvel accord international sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale⁶.

Le SPF-OPRI lui-même contribue depuis plus de 30 ans, dans le monde entier, au développement des ressources humaines dans le domaine marin. L'Institut soutient les acteurs de l'administration maritime des pays en développement qui souhaitent étudier à l'Université maritime mondiale en tant que chargés de recherche en offrant des bourses Sasakawa (669 bénéficiaires, originaires de 77 pays, à ce jour) et en gérant l'association d'anciens élèves « les amis de l'Université maritime mondiale (Japon) », afin de créer des relations de coopération entre les autorités maritimes du monde entier.

17. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux programmes de renforcement des capacités et aux initiatives de l'Autorité (par exemple, au Prix du Secrétaire général ou aux engagements volontaires de l'Autorité).

Le SPF-OPRI entend contribuer aux programmes de renforcement des capacités et aux initiatives de l'Autorité en fournissant des informations, des conseils ou un savoir-faire spécialisés comme indiqué plus haut.

Comme indiqué plus haut, Miko Maekawa, chargée de recherche principale au SPF-OPRI, est membre du comité consultatif chargé de préparer l'atelier de l'Autorité sur le développement des capacités, les ressources et l'évaluation des besoins depuis 2019.

⁶ Disponible à l'adresse <https://globaloceanforumdotcom.files.wordpress.com/2019/03/policy-brief-2-aug-15.pdf>.